



picasoft

Université de Technologie de Compiègne

Association Picasoft

Procès Verbal

**Assemblée Générale Extraordinaire
Automne 2019**

22 janvier 2020

Table des matières

1	Membres présents	2
2	Ordre du jour	2
3	Bilan moral	2
3.1	Vote du bilan moral	3
4	Bilan financier	3
4.1	Vote du bilan financier	3
5	Présentation et vote des nouveaux statuts	4
5.1	Vote des nouveaux statuts	4
6	Présentation du nouveau Règlement Intérieur	5
6.1	Vote des nouveaux statuts	5
7	Élection des représentant-e-s P20	5
7.1	Liste proposée	5
7.2	Vote du bureau	5
8	Vote du Règlement Intérieur	6
9	Questions des adhérent-e-s	6

1 Membres présents

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 21 janvier 2020 à 18h40.

Étaient présents ou représentés 18 adhérent·e·s sur 21, le quorum est réuni :

- Quentin Duchemin
- Jérôme Valluy
- Stéphane Crozat
- Rémi Uro
- Andrés Maldonado
- Romain De Laage
- Roma Maliach-Auguste
- Tobias Ollive
- Audrey Guélou (par visio-conférence)
- Thomas Picouet (Procuration à Quentin Duchemin)
- Kyâne Pichou (Procuration à Quentin Duchemin)
- Antoine Barbare (Procuration à Quentin Duchemin)
- Thibaud Duhautbout (Procuration à Quentin Duchemin)
- Stéphane Bonnet (Procuration à Quentin Duchemin)
- Xavier Guchet - représentant Costech (Procuration à Stéphane Crozat)
- Stéphane Poinart (Procuration à Stéphane Crozat)
- Isabelle Cailleau (Procuration à Stéphane Crozat)
- Julien Jerphanion (Procuration à Stéphane Crozat)

Étaient également présents :

- Romain Caron

2 Ordre du jour

Les différents éléments à l'ordre du jour sont :

- Présentation et vote du bilan moral par le président
- Présentation et vote du bilan financier par le trésorier
- Présentation et vote des nouveaux statuts
- Présentation du nouveau Règlement Intérieur
- Élection des représentant·e·s pour P20
- Vote du nouveau Règlement Intérieur
- Questions des adhérent·e·s

3 Bilan moral

Le président a présenté à l'Assemblée son bilan moral.

Il est revenu sur les questions qui ont animé le semestre P19 et ont conduit à la réflexion sur les nouveaux statuts. Il est également revenu sur le « Picacamp » qui a permis de reposer un nouveau modèle de prise de décision.

Il a précisé que nous avons envisagé, puis écarté l'idée de gérer les membres par co-optation, pour préférer l'entrée libre dans l'association.

Il a présenté les actions réalisées ce semestre (cf bilan moral). Il indique qu'un projet de TX orienté technique est envisagée, avec un encadrement possible par Stéphane B. Il reste à trouver un encadrement technique du côté de Picasoft.

Stéphane C insiste sur l'importance de constituer une nouvelle équipe technique. Quentin précise qu'il est disponible pour des formations début 2020 et Tobias pour de l'accompagnement au cours de l'année.

3.1 Vote du bilan moral

- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 18

Le bilan moral est **accepté** à l'unanimité.

4 Bilan financier

Le trésorier a présenté à l'Assemblée son bilan financier. Il estime à 200€ le montant des dons indirects effectués par les membres par la prise en charge directe de certaines dépenses.

Concernant l'hébergement des serveurs, suite à des discussions, il est convenu le renouvellement pour au moins un an d'une des deux machine ainsi que les IP chez Tetaneutral. Plusieurs options sont envisagées pour la seconde machine : rester chez Tetaneutral, passer chez Rhizome, ou trouver un hébergeur parisien.

Stéphane C précise qu'un bilan des comptes de Picasoft en Ğ1 serait intéressant. Il faudra le demander pour la prochaine AG.

Nous avons également abordé le point de la valorisation des actions des membres :

Les coûts cachés (non-remboursement de frais de déplacements, petits achats, etc.) sont estimés à au moins 200€, voire plus

les coûts humains il faudrait valoriser le temps de travail, en fonction des tâches effectuées, au moins à très gros grain

Il est également émis l'idée d'acheter une troisième machine pour l'installer chez Rhizome dès maintenant, sans avoir à rappatrier l'une de celles qui sont chez Tetaneutral. Cela permettrait notamment de tester les deux hébergeurs, de passer en cluster, de gérer le renouvellement de compétences en impliquant de nouvelles personnes dans l'installation de la machine, d'anticiper un problème sur l'une des machines existantes (elles ont 3 ans, un problème pourrait survenir) et éviter de dépenser du temps de travail pour essayer de réparer les problèmes qui surviennent sur une machine (comme ce qui a été fait ce semestre).

4.1 Vote du bilan financier

- Blanc : 0

- Contre : 0
- Pour : 18

Le bilan financier est **accepté** à l'unanimité.

5 Présentation et vote des nouveaux statuts

Quentin présente les nouveaux statuts ainsi que les différences avec la dernière version envoyée par mail.

Il précise que le verrou non bloquant pour les actions ordinaires revient à déplacer la charge de travail depuis celui qui fait, vers celui qui critique. (Il faut prouver que l'action n'est pas à faire, plutôt que de demander à celui qui fait de prouver sa légitimité.)

Jérôme demande qui est légitime pour qualifier une action d'extraordinaire. Quentin répond qu'une liste consignée au Règlement Interieur permet d'aider chacun à juger du caractère ordinaire ou extraordinaire de l'action.

On propose de changer la première ligne des rôles de représentant·e administratif·ve (RA) et représentant·e financier·ère (RF) pour enlever la référence explicite à « la loi » ; représenter l'association dans la vie civile intègre déjà ce que l'on veut pour le rôle de RA. Cette ligne est modifiée pour enlever cette référence et préciser que le RA et le RF sont déclaré·e-s en préfecture.

Quentin précise qu'une AG est une simple reunion à laquelle au moins 50 % des membres sont présents.

Une question concernant l'arrivée d'un nouveau membre est posée : si quelqu'un arrive en AG et demande à être membre, il le devient de fait et peut donc voter. L'AG peut demander son exclusion, il pourra donc voter contre. C'est un peu « bizarre ». On note et on garde en tête.

La version proposée exclut le vote à bulletin secret. Les membres en discutent, il est finalement décidé de permettre la possibilité de voter à bulletin secret sur décision extraordinaire.

Concernant les procurations, il est précisé qu'elles ne sont possibles qu'en AG. Pour les autres votes, on estime le délai suffisamment long pour ne pas avoir besoin de ce mécanisme. On limite à trois le nombre de procurations par personne.

Jérôme précise que les conditions de dissolution sont floues. Nous travaillons collectivement sur cette dernière phrase pour décider d'imposer le don à une association membre du collectif Chatons, de la FFDN ou de la fédération BDE-UTC.

5.1 Vote des nouveaux statuts

- Blanc : 0

- Contre : 0
- Pour : 18

Les statuts sont **acceptés** à l'unanimité.

6 Présentation du nouveau Règlement Intérieur

On rediscute longuement du statut de membre et de la question de l'adhésion immédiate avec droit de vote. On décide de modifier à nouveau les statuts pour intégrer un délai entre l'arrivée d'un nouveau membre et l'acquisition du droit de vote, et nous ajoutons également que le conseil peut décider de réduire ce délai par décision extraordinaire.

Nous avons cherché par cet échange à concilier :

- le fait de ne pas fonctionner en co-optation, l'asso reste ouverte
- la défense contre une arrivée d'un groupe important en nombre et le droit pour celui-ci de voter immédiatement, ce qui serait absurde, par exemple au début d'une AG
- le fait de pouvoir réduire le délai par un vote, en effet certains membres étudiants ne participent pas longtemps à l'asso, on peut vouloir leur donner la possibilité de participer pleinement dès le début

6.1 Vote des nouveaux statuts

- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 18

Les nouveaux statuts modifiés sont **acceptés** à l'unanimité.

On continue la lecture du RI. Étant donné que le bureau y est consigné, nous décidons de passer au vote du bureau avant de voter le RI.

7 Élection des représentant.e.s P20

Le bureau qui est voté lors de cette Assemblée Générale est celui du semestre P2020.

7.1 Liste proposée

- Romain De Laage : **Représentant Administratif**
- Rémi Uro : **Représentant Financier**
- Tobias Ollive : **Représentant Technique**

7.2 Vote du bureau

- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 17

Le bureau est **élu** à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 Vote du Règlement Intérieur

- Blanc : 0
- Contre : 0
- Pour : 18

Le règlement intérieur est **accepté** à l'unanimité.

9 Questions des adhérent·e·s

Pas de question particulière, il est l'heure de quitter les locaux.